

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 87 (1978)
Heft: 8

Artikel: Tempêtes sur la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549362>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

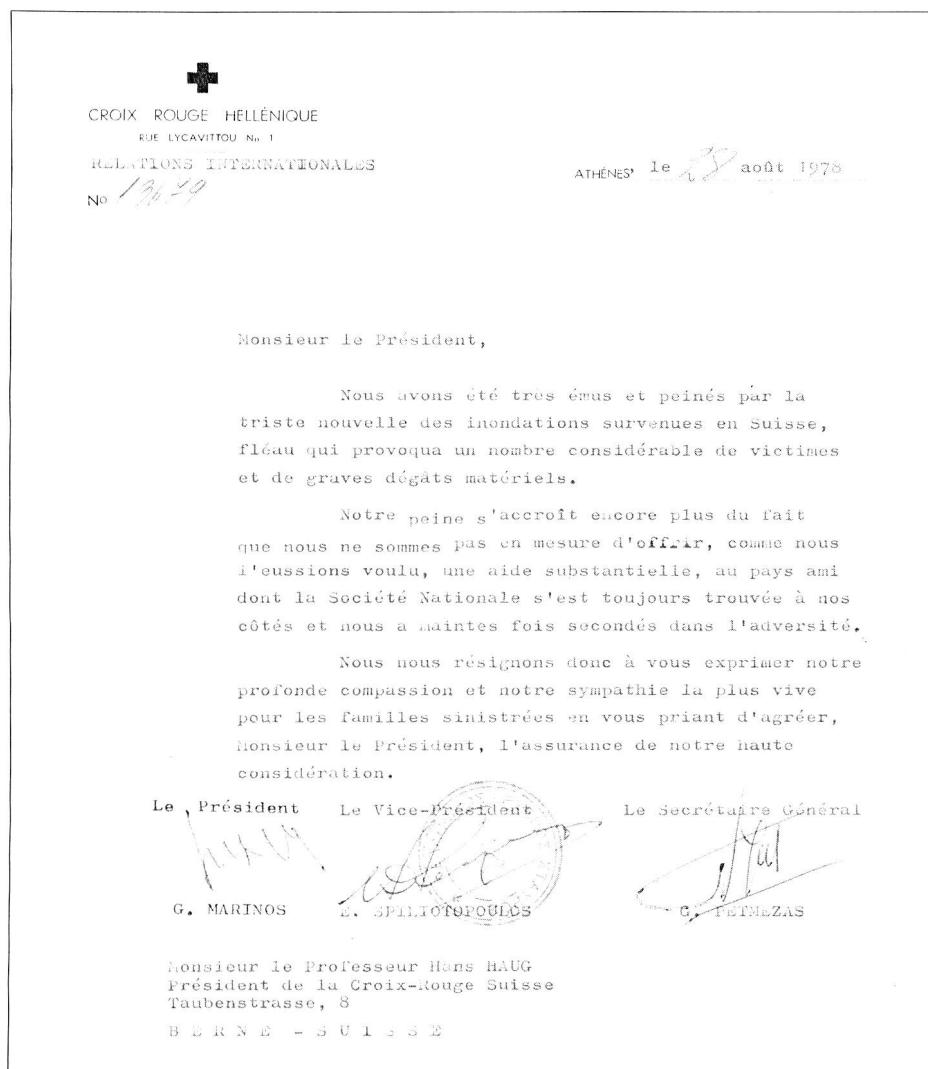
Tempêtes sur la Suisse

La nouvelle nous est parvenue sur une petite plage italienne fondante de soleil, de ciel bleu, de sérénité. Difficile à croire, à imaginer, les 7 et 8 août, à quelque 1000 km de nous, «au pays», des intempéries telles qu'elles ont détruit et tué. Les régions touchées: les cantons de Zurich et de Thurgovie, mais surtout celui du Tessin et la vallée grisonne de la Mesolcina. D'emblée, on constata que les dégâts étaient si importants – plus de 200 millions

de francs, selon les premières estimations – que, malgré l'aide apportée par la Confédération, les prestations des assurances et les indemnités du Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par les forces naturelles, il y aurait bon nombre de cas très graves ou fort délicats qui devraient être pris en charge par les œuvres d'entraide. C'est ainsi que ces dernières, soit la Croix-Rouge suisse, Caritas Suisse, l'Entraide

protestante suisse et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière lancèrent sans tarder une collecte en espèces. A fin septembre 1978, les fonds recueillis, y compris ceux confiés à la Chaîne du Bonheur de la Radio et Télévision suisse romande à la suite de ses appels, s'élevaient à près de 4 millions de francs. La Croix-Rouge suisse fut chargée de coordonner l'utilisation des fonds disponibles et de diriger l'opération d'entraide; à cet effet, elle prit d'emblée les contacts nécessaires avec les autorités compétentes. Les sinistrés avaient à signaler les dommages qu'ils avaient subis dans un délai de trois mois, expirant au début de novembre.

Fac-similé de la lettre de sympathie que la Croix-Rouge hellénique a adressée au président de la Croix-Rouge suisse qui a vivement apprécié ce témoignage amical spontané.



Les réparations des dégâts survenus aux infrastructures (routes, ponts, digues, etc.) sont prises en charge par la Confédération, les cantons et les communes. Les dommages aux biens privés (maisons, meubles, cultures, etc.) sont couverts par les assurances pour autant qu'ils soient assurés ou assurables. Quant aux dommages non assurés encourus par des particuliers, ils sont remboursés jusqu'à 60 % (72 % dans les régions de plus de 1000 mètres d'altitude) par le Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par les forces naturelles. Le produit de la collecte des œuvres d'entraide et de la Chaîne du Bonheur permettra de compléter les prestations du Fonds, compte tenu de la situation économique des bénéficiaires. A côté de l'aide qui sera ainsi apportée à des particuliers, on envisage aussi d'accorder des contributions aux communes pauvres dont les infrastructures ont été endommagées. C'est à Locarno et ses environs, ainsi que dans les vallées attenantes que sont survenus les plus grands et les plus nombreux dégâts. Aussi la section Croix-Rouge locale entreprend-elle sans retard des distributions de secours d'urgence: meubles de première nécessité, linge de maison, vêtements, voire bicyclettes et vélos-moteurs pour permettre aux sinistrés de se rendre à leur travail. Les commerces de la ville et la population locale se montrèrent très généreux à cette occasion, appliquant «l'entraide» dans son sens le plus vrai. Il faudra bien entendu des mois pour que

Ici une maison...

Ici une route...

Ici les cultures...

Partout des dégâts...

Photos P. Indermaur



tous les cas soient réglés, mais les premiers versements auront déjà été effectués à l'heure ou paraîtront ces lignes.

Au mois d'octobre, de nombreux groupes de jeunes volontaires – notamment des écoliers et des éclaireurs – ont offert leurs services pendant les vacances d'automne pour effectuer des travaux de déblaiement dans diverses communes, prenant en quelque sorte la relève de la troupe et de la protection civile qui étaient entrées en action aussitôt après la catastrophe.

En résumé, la population suisse, que ce soit sur le plan matériel ou personnel, a fait montre en l'occurrence d'une réelle solidarité nationale. ■

